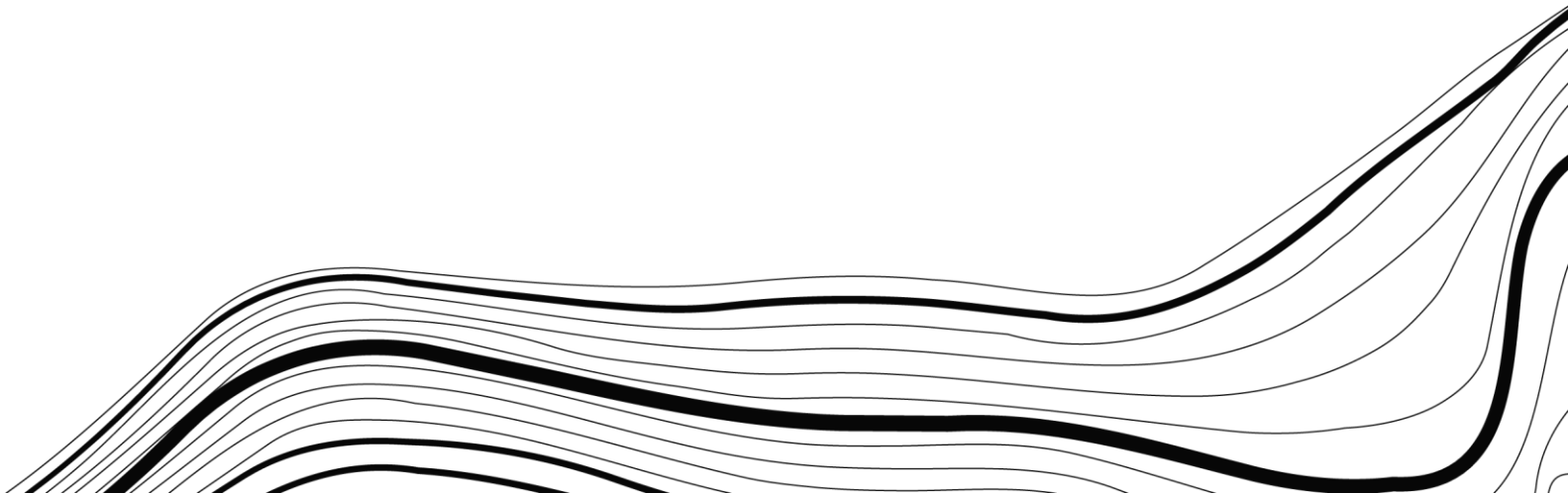


INCOS
strategies

*Controlled Wood Risk Evaluation
Produits forestiers Petit Paris inc.*



Mai 2017

*version 1.1
nicolas@incos.ca*

Clause de confidentialité :

Ce rapport est destiné à Produits forestiers Petit Paris inc. localisées à St-Ludger-de-Milot au Québec dans le cadre de ses activités certifiées FSC. Son contenu est la propriété intellectuelle d'INCOS Stratégies. Il est strictement interdit de copier partiellement ou en entier le contenu de ce document sans l'autorisation écrite de INCOS Stratégies.

This report was mandated by Produits forestiers Petit Paris inc. located in St-Ludger-de-Milot (Québec) in the scope of their FSC activities. Its content is the intellectual property of INCOS Strategies. It is strictly prohibited to copy part or whole sections of the report's content without formal written authorization from INCOS Strategies.

A. Description de la région d'approvisionnement.....	4
B. Analyse de risque de bois contrôlé.....	4
C. Mécanisme de gestion des plaintes.....	4
D. Personne-ressource.....	6

A. Description de la région d'approvisionnement

L'entreprise s'approvisionne exclusivement dans la région O2 du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec.

B. Analyse de risque de bois contrôlé

L'entreprise a réalisé sa propre analyse de risque. La première ébauche de l'analyse de risque nationale du Canada de l'Initiative FSC Canada a été utilisée ainsi que le Global Forest Registry et une variété d'autres sources d'information. L'annexe A de la norme FSC-STD-40-005v3.1 a servi de cadre pour réaliser l'analyse de risque simplifiée.

L'analyse de risque conclut que l'ensemble des régions d'approvisionnement de PFPP inc. est de risque faible. Les preuves documentaires, l'appui recueilli des tiers et le suivi réalisé auprès de ses fournisseurs permettent de le confirmer.

L'analyse de risque de l'entreprise est disponible au public.

Amérique du Nord		
Régions	Pays	Écoregions
UA 23-51/23-52/24-51/24-52/27-51	Québec, Canada	NA0605
MRC Lac-St-Jean-Est		

C. Mécanisme de gestion des plaintes

Après réception d'une plainte à l'égard du système de chaîne de traçabilité, l'entreprise entamera les procédures suivantes :

- a. Confirmer réception de la plainte au plus tard 48 heures après la réception de celle-ci. Des demandes d'informations et de précision peuvent être formulés à ce moment au plaignant.

- b. Fournir une réponse initiale au plaignant dans une période maximale de deux semaines. Si la plainte est jugée infondée, l'entreprise en informera le plaignant par écrit en lui expliquant pourquoi elle arrive à de telles conclusions, tout en lui offrant la possibilité de fournir de nouvelles informations.

Analyse de risque

- i. Partager la plainte le cas échéant avec l'auteur de l'analyse de risque (p. ex. Initiative nationale pertinente si analyse de risque nationale).
- ii. Les étapes proposées par l'entreprise pour résoudre la plainte, de même que l'approche de précaution préconisée pour agir en conséquence de la plainte seront également transmises au registraire et à l'Initiative nationale pertinente.
- iii. Utiliser une approche de précaution pour s'approvisionner de la région d'approvisionnement associée à une plainte en cours d'évaluation.
- c. Si la plainte est jugée fondée, l'entreprise entamera l'analyse de la plainte, identifiera s'il est possible ou nécessaire d'entamer d'autres démarches. Dans l'affirmative, elle spécifiera les actions proposées pour y répondre dans un délai de 2 mois.

Analyse de risque

- i. Si la plainte est évaluée et jugée substantielle, une action corrective sera déterminée pour les fournisseurs ainsi que les moyens prévus pour sa mise en oeuvre. Si aucune action corrective ne peut être identifiée et/ou sa mise en oeuvre non garantie, le matériel et/ou le fournisseur sera exclu par l'entreprise.
- ii. La mise en oeuvre de l'action corrective par les fournisseurs et la vérification si elle est efficace sera vérifiée.
- d. Entreprendre les actions appropriées en relation à la plainte et autres déficiences identifiées lors de l'analyse qui influence la conformité avec des exigences de la certification.

- e. Aviser le plaignant, le registraire et l'Initiative nationale pertinente lorsqu'il est jugé que la plainte a été adéquatement considérée et résolue.
- f. Toute documentation en lien à des plaintes sera conservée pour une période minimum de 5 ans.

D. Personne-ressource

Pour nous faire parvenir une plainte, joindre :

David Boivin

PFPP inc.

david.boivin@cfpp.com

Nicolas Blanchette

INCOS Strategies

nicolas@incos.ca

Région forestière: Forêt du Québec

Critères	oui	no n	commentaires
1. Un district d'origine peut être considéré comme à faible risque en matière d'exploitation illégale lorsque les indicateurs de bonne gouvernance suivants existent			
1.1 Preuve de l'application de la législation forestière dans le district	X		<p>FSC Global Registry conclut que le risque est faible pour la catégorie 1.</p> <p>Le Canada possède un système rigoureux et extensif de gouvernance forestière pour éviter les abus en lien avec la tenure et la propriété.</p> <p>Sources d'informations :</p> <p>http://www.mffp.gouv.qc.ca/</p> <p>Guide de saines pratiques forestières (http://www.afbf.qc.ca/)</p> <p>FSC Global Registry</p> <p>CNRA 2016</p> <p>World Resources Institute</p>
1.2 Il existe des preuves dans le district qui prouvent la légalité des abattages et des achats de bois couvrant des systèmes fiables et efficaces d'octroi de licences de titre d'exploitation de licence.	X		<p>Le faible indicateur de corruption jumelé avec un système de gouvernance efficace nous permet de conclure qu'il y a un faible risque que des licences ou des exemptions de taxes soient octroyés illégalement.</p> <p>CRNA 2016</p> <p>AF&PA</p> <p>http://www.illegal-logging.info/</p> <p>http://www.afandpa.org/</p>
1.3 Il existe peu ou pas de preuve, soit aucun rapport, sur la récolte illégale dans le district d'origine.	X		<p>Le Canada ne figure pas sur la liste des pays où les récoltes sont un problème domestique. Il y figure seulement à cause des importations de bois. Les provinces possèdent des lois et règlements ainsi que le personnel pour leur application.</p>

<i>Région forestière: Forêt du Québec</i>			
			CNRA 2016 MFFP.gouv.qc.ca
1.4 Le niveau de la corruption perçue relative à l'octroi, à la délivrance des titres de récolte/exploitation ou à d'autres domaines d'application de la législation forestière et du commerce du bois est faible.	X		Le rapport de 2016 au sujet de la perception de la corruption de Transparency International met le Canada au dixième (9e) rang avec un score de 82 parmi les pays où cette perception est la plus faible. (http://www.transparency.org/).
2. Un district d'origine peut être considéré comme à faible risque en matière de violation des droits traditionnels et civiques lorsque les indicateurs de bonnsuivants existent :			
2.1 Il n'existe aucun embargo du Conseil de sécurité de l'ONU sur les exportations de bois en provenance du pays concerné.	X		FSC Global Registry conclut que le risque est faible pour la catégorie 3. Aucun embargo http://fsccanada.org/Controlled Wood.htm
2.2 Le pays ou le district n'est pas reconnu comme une source de bois de la guerre (par exemple : Type 1 du bois de conflit de l'USAID (Agence américaine de développement international).	X		Le Canada n'est pas reconnu comme étant une source de bois de région en conflit.
2.3 Il n'existe aucune preuve sur le travail des enfants ou sur les violations des Principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT dans les zones forestières du district	X		Il n'y a pas de travail forcé en forêt. Le Canada n'a pas signé la Convention d'âge minimum de l'OIT. Il est toutefois signataire de la convention 182 au sujet des pires formes de travail chez les enfants. « Le travail des enfants n'est pas un problème significatif au Canada. » Confédération syndicale internationale, 2007, ...

Région forestière: Forêt du Québec

concerné.		<p>http://www.ilo.org http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazetteofficielle.fr.html http://scf.rncan.gc.ca/index/forestindustryincanada/3?lang=en http://www.employer-rights.com/d3.html International Trade Union Confederation, 2007, Internationally Recognised Core Labour Standards in Canada : Report for the WTO General Council Review of the Trade Policies of Canada</p>
2.4 Il existe des mesures reconnues et équitables pour la résolution des conflits d'une grande importance relatifs aux droits traditionnels, y compris les droits d'usage, les intérêts culturels ou l'identité culturelle traditionnelle dans le district concerné.	X	<p>Il y a deux types d'ententes dans le processus de traités en vigueur, soit les ententes de revendications globales et les ententes d'autonomie gouvernementale. Ces deux types d'ententes comportent habituellement trois étapes dans le processus de négociation, soit les ententes cadre, les ententes de principe et les ententes définitives.</p> <p>Il existe « des mesures reconnues et équitables en place pour résoudre les conflits d'une ampleur substantielle au sujet des droits traditionnels incluant les droits d'usage, les intérêts culturels ou l'identité culturelle traditionnelle dans le district concerné. »</p> <p>mffp.gouv.qc.ca http://www.aadnc-aandc.gc.ca fscanada.org ilo.org Actes du Forum forestier des Peuples autochtones</p>
2.5 Il n'existe pas de preuve de violation de la convention de l'OIT 169 sur les Peuples Indigènes et	X	<p>Les dernières années ont vu plusieurs décisions de la Cour Suprême reconnaître les droits autochtones et exiger des gouvernements provinciaux et fédéral de meilleurs efforts pour répondre aux revendications des Premières</p>

Région forestière: Forêt du Québec

<p>Tribunaux mis en place dans les zones forestières du district concerné.</p>			<p>Nations.</p> <p>Il existe des mécanismes de consultation, de participation ou de distribution économique qui rencontrent l'esprit de la convention 169.</p> <p>www.ainc-inac.gc.ca/ http://www.ilo.org http://www.esdc.gc.ca</p> <p>fsccanada.org</p> <p>ilo.org</p> <p>Actes du Forum forestier des Peuples autochtones http://www.cbc.ca/</p>
<p>3. Il est possible de considérer un district d'origine comme une zone à faible risque au regard des menaces qui pèsent sur les hautes valeurs pour la conservation si :</p> <p>a) l'indicateur 3.1 est respecté ; OU</p> <p>b) lorsque l'indicateur 3.2 élimine (ou réduit considérablement) la menace posée au district d'origine par la non conformité à l'indicateur 3.1</p>			
<p>3.1 Les activités de gestion forestière menées au niveau défini (écorégion, sous-écorégion, localement) ne menacent pas les hautes valeurs pour la conservation importantes au niveau de l'écorégion.</p>		<p>X</p>	<p>FSC Global Registry conclut que le risque est indéterminé pour la catégorie 3.1.</p> <p>www.globalforestregistry.org</p> <p>Les régions d'approvisionnement ne sont pas comprises dans les « 200 écorégions globales » de la WWF.</p> <p>www.mffp.gouv.qc.ca www.mddelec.qc.ca</p> <p>Worldwildlife.org</p> <p>Aucun point chaud de biodiversité de Conservation International ne se trouve au Canada.</p> <p>Des paysages forestiers intacts (PFI) se retrouvent dans les régions d'approvisionnement de l'entreprise.</p>

Région forestière: Forêt du Québec

		<p>Risque indéterminé</p> <p>Intactforests.org</p> <p>Mddelcc.gouv.qc.ca</p> <p>http://beta.canlii.org/</p> <p>http://www.pc.gc.ca/</p> <p>www.cbin.ec.gc.ca/</p> <p>www.worldwildlife.org</p>
<p>3.2 Un système de protection fort (zones effectivement protégées et législation efficace) est mis en place pour assurer la maintenance des HVC dans l'écorégion.</p>	<p>X</p>	<p>Le gouvernement du Québec entend augmenter son réseau d'aires protégées jusqu'à 8% de son territoire en 2008, jusqu'à 12% en 2015 et 17% en 2020. Des écosystèmes forestiers exceptionnels ont été identifiés et protégés dans les forêts privées et publiques du Québec.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca</p> <p>Des discussions avec une TGIRT de la région ont permis de recueillir un appui des représentants que les PFI ne sont pas menacées à l'échelle de l'écorégion NAO605.</p> <p>Risque faible.</p> <p>ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC. 2008. Plan de rétablissement du caribou forestier (<i>Rangifer tarandus</i>) au Québec — 2005-2012. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et des habitats. 78 pages.</p> <p>Un nouveau plan de protectionn 2013-2023 a été proposé par une équipe interdisciplinaire. (http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/publication/s/especes/menaces/caribou-forestier/Plan-retablissement2013-2023.pdf)</p>

Région forestière: Forêt du Québec

4. Un district d'origine peut être considéré comme à faible risque en matière de conversion de la forêt en plantation ou en zone à usage non forestier lorsque les indicateurs suivants existent :

[Remarque : la transformation des plantations en terrains à autre usage n'est pas considérée comme une conversion].

4.1 Il n'y a pas de perte nette ET pas de taux significatif de perte (>0,5% par an) des forêts naturelles et des autres écosystèmes naturellement boisés tels que les savanes dans l'écorégion en question.	X		La catégorie 4 est jugée de faible risque selon FSC Global Registry www.globalforestryregistry.org Le couvert forestier au Canada est en croissance depuis plusieurs années. www.fao.org www.conferenceboard.ca Essa Technologies Ltd http://www.mnr.gov.on.ca
---	---	--	---

5. Il est possible de considérer un district d'origine comme une zone à faible risque au regard des arbres génétiquement modifiés lorsque l'une des exigences suivantes est satisfaite :

a) Il n'y a pas d'utilisation commerciale d'arbres génétiquement modifiés de l'espèce en question à l'intérieur du pays ou du district concerné, OU b) Des autorisations sont requises pour la commercialisation des arbres génétiquement modifiés et il n'existe aucune licence de commercialisation ; OU c) Il est interdit de commercialiser des arbres génétiquement modifiés dans le pays concerné.	X		La catégorie 5 est jugée de faible risque selon FSC Global Registry www.globalforestryregistry.org Aucune commercialisation d'arbres génétiquement modifiés. www.cban.ca http://fsccontrolledwood.org http://www.saynotogmos.org/
--	---	--	---

